

### VIE ECONOMIQUE 1

#### LA FORET MONASTIQUE

Les montagnes des Hautes-Alpes ont souvent connu un défrichement anarchique dont les effets ont été catastrophiques.

La population n'a pas songé à replanter, et la présence de nombreux troupeaux de chèvres en particulier, a aggravé la situation puisque aucune végétation arbustive ne résiste à ces animaux.

Dans le domaine monastique, cette atteinte au manteau forestier a été évitée grâce à une gestion rigoureuse et une surveillance constante exercée par les chartreux.

Cette forêt, matériau de choix pour la construction du monastère, moyen de chauffage indispensable, source d'énergie pour les hauts fourneaux, source de revenus, est un ensemble vivant que la communauté cartusienne va entretenir avec soin.

Soit par dons, soit par acquisition ou échange, le domaine forestier est très étendu dès le XIIIème siècle. Il ne s'est guère modifié jusqu'au XVIIIème siècle, date où furent faits divers inventaires des domaines forestiers. Ceux-ci ont été déterminés par le souci de Colbert pour reconstituer une marine digne de la France et du roi Louis XIV.

Vers 1698, le général des Chartreux prescrit aux prieurs des chartreuses de France de rendre compte spontanément à l'autorité royale de la situation de leurs forêts, au moyen d'un état détaillé au ministre de la marine (état du 7 août 1699).

En 1728 eut lieu le compte-rendu de la visitation des commissaires généraux. En 1764 : état de la situation de cette forêt, rédigé par le Prieur en exercice.

## VIE ECONOMIQUE



### VIE ECONOMIQUE 2

D'après ces comptes-rendus, la forêt monastique s'étendait sur 513ha environ au XVIIIème siècle, ainsi répartis :

**-Bois de Durbon** : 243ha entre le col de Recours et la Chartreuse, belle futaie de sapins mêlés de hêtres.

**-Bois des Donnes** : 32ha (près de la Chartreuse de Bertaud) : hêtres, sapins et broussailles sur des rochers et précipices, transportés en avril et mai sur le ruisseau du Buëch.

**-Vallon de Recours** : 5ha de mauvais sapins, hêtres et broussailles seulement aptes à fournir du charbon de bois.

**-Bois de l'Aune et de Chamforan** : 40ha de hêtres propres au chauffage, sapins propres à la bâtisse et de broussailles. Dégradations dues aux habitants de la Cluse qui y détiennent un droit de bûchage.

**-Bois des Sauvas** : 138ha avec des hêtres pour le chauffage (à l'usage des rentiers des Sauvas), sapins pour petite bâtisse. Une partie de ce bois est l'objet d'un litige avec la communauté de Montmaur.

**-Rioufroid les Chabottes** : 30ha de hêtres pour le chauffage et charbon de bois, sapins pour petite bâtisse.

**La Plaine** : 25ha au lieu-dit Chauvet : hêtres et quelques sapins ; source de contestation avec la communauté de Montmaur.

### VIE ECONOMIQUE 3

Les chartreux ont obtenu à deux reprises des lettres patentes leur laissant la libre disposition de leur domaine forestier en 1670 et 1726. Ils ne sont donc assujettis à aucune visite domaniale.

Mais cependant, pour rester en bons termes avec l'administration royale et faire connaître la saine gestion de leurs bois, ils les font parcourir aux commissaires députés pour les eaux et forêts.

Une partie importante des bois, soit environ le quart de la superficie totale qui peuvent devenir propres au service de la marine est mise en réserve, en application des ordres du Ministre de la Marine. La superficie totale du domaine forestier est alors de 513ha.

Ce vaste domaine forestier est surveillé : un frère convers est chargé de la forêt. Il a non seulement une mission de surveillance, mais il définit les coupes, marque à feu (à la marque des chartreux) les arbres à abattre, contrôle le travail effectué par les bûcherons et les voituriers chargés d'acheminer le bois au port, à la scie, au monastère ou ailleurs. Ce frère est aidé par des gardes (garde-chasse-terre bois-eaux et forêts) qui font journellement des tournées, font saisir les bois volés ainsi que les mulets. Leur action est efficace. Ils surveillent le pâturage interdit. Il s'ensuit rapidement les condamnations des auteurs de ces délits. Il y a aussi des loups, et leur capture donne lieu à récompense.

### VIE ECONOMIQUE 4

#### EXPLOITATION DE LA FORET

Peu d'essences variées : surtout sapins, pins et hêtres.

Le monastère est un gros consommateur :

Pour construire et réparer les bâtiments, tant du monastère que de granges arrentées (menuiseries, charpentes).

Pour le chauffage du monastère, cellules des moines, la cuisine, la boulangerie. Il y a environ 20 feux par jours pendant 8 mois de l'année. En 1728 le bois coupé pour le chauffage représente 4ha.

Transformation du bois (hêtre) en charbon de bois pour les hauts fourneaux. Les charbonniers, pour la plupart, sont piémontais.

Fabrication d'écuelles en bois.

Fabrication d'essendoles (petits ais taillés à la hache et servant à couvrir les maisons, jusqu'à 25500 en 1624).

Les fermiers et les paysans procèdent à des coupes, contrats passés au profit du monastère.

Droit de bûchage.

Les consuls de St Julien en Bôchaine bénéficient d'un régime de faveur pour acquérir gratuitement les pièces nécessaires à la réfection des ponts.

Enfin, du bois est commercialisé dont la vente est un élément important de la gestion financière du monastère.



## VIE ECONOMIQUE 8

### L'AVENTURE METALLURGIQUE

Très tôt, la présence de minerai de cuivre, plomb, fer, argent et or, a été connue et exploitée dans le Buëch.

*A partir du III<sup>ème</sup> siècle les gaulois, habiles dans l'art de travailler le fer, pénètrent dans les Alpes, les romains, à leur tour, apportent aux populations locales leurs expériences métallurgiques.*

*Parmi les fils spirituels de Saint-Bruno qui accompagnèrent Dom Lazare, se trouvait le Père Géraldi, désigné dans un acte sous le titre de Pontius Gerald faber. Ce mot latin est traduit par « ouvrier » ou encore « forgeron ». En réalité, le faber réunit toutes les connaissances nécessaires à l'élaboration du fer et aussi à son travail. Au voisinage immédiat du couvent se trouvent le Martinet et la Chabotte (enclume du martinet) : au sud, à la Faurie ; au nord, les Fauries de Lus, la Faurie de Glandage, les Ferriers de Ravel, vers le sud le Fourcinet, le Fournet, le Faure, etc.*

*Dans les dernières années du XII<sup>ème</sup> siècle, on lit sur un grand nombre d'actes, la signature d'un Frère de la Chartreuse nommé Stéphane Faber. On voit apparaître ici la mention de la charge de préposé aux forges du monastère.*

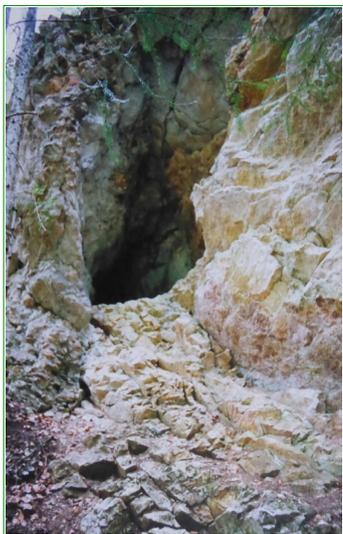
*Le Prieur Guigues, qui compte au nombre de ses intimes les premiers clercs de son temps, et parmi eux l'illustre Bernard, abbé de Clairvaux, participe à la fondation de l'Ordre des Templiers....*

Sources :

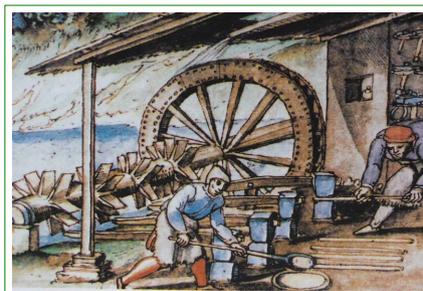
A. Bouchayer, Les Chartreux Maîtres de Forges

Abbé Guillaume, Chartes de Durbon

La Grande-Chartreuse par un chartreux



Vallon de Rioufroid  
Entrée d'une galerie de mine



Martinet : masse de fonte emmanchée au bout d'une poutre, à bascule, mue par un arbre à cames tournant grâce à une roue à aubes actionnée par l'eau. Le martinet sert à éliminer les impuretés du fer et de l'acier. Illustration Schwarzer Bergbush.



Le Ruisseau de Rioufroid à l'emplacement du fourneau

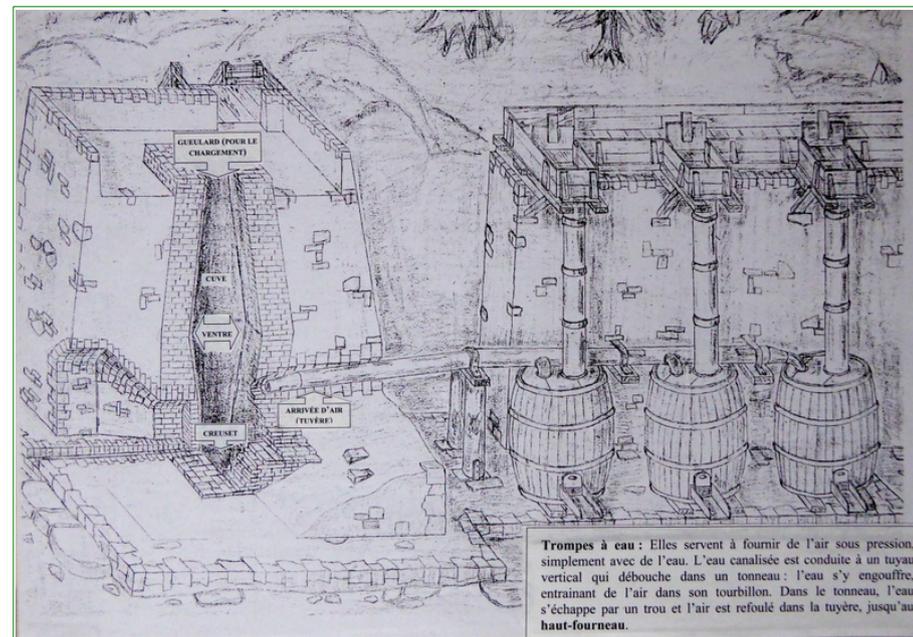
## VIE ECONOMIQUE 9

La prospection et l'exploitation des mines sur le territoire de Durbon ou dans le Trièves n'est pas sans problèmes, à tel point que dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, les prieurs semblent convaincus qu'il est préférable d'abandonner l'extraction du minerai, toujours difficile en raison des infiltrations d'eau, des galeries noyées, du faible rendement, pour acheter des gueuses (lingot de fonte de première fusion) provenant des fabriques de Chichilianne et de la région.

Au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle la prospérité du couvent paraît être à son comble. Il possède des martinets, des fourneaux, des moulins ; ... le couvent est créancier de sommes considérables ; le seigneur de la Roche des Arnauds, à lui seul, se reconnaît son débiteur pour la somme de 150 000 livres ; la ville de Gap est aussi au nombre de ses obligés.

Cette exploitation métallurgique comprend nécessairement la présence de bois de fayard pour fabriquer le charbon de bois, la présence d'eau pour mouvoir, à partir des roues à aubes, les martinets et les martinets, les scies, alimenter les trompes à eau pour les fourneaux et, bien entendu, la fabrique est indépendante du gisement minier.

En 1658, le Prieur de la Grande Chartreuse, et général de l'Ordre, donne la permission à Durbon d'établir un martinet à Rioufroid.



**Trompes à eau :** Elles servent à fournir de l'air sous pression, simplement avec de l'eau. L'eau canalisée est conduite à un tuyau vertical qui débouche dans un tonneau. L'eau s'y engouffre, entraînant de l'air dans son tourbillon. Dans le tonneau, l'eau s'échappe par un trou et l'air est refoulé dans la tuyère, jusqu'au haut-fourneau.

Haut fourneau et Trompes à eau

## VIE ECONOMIQUE 10

### LA FABRICATION

La fabrique de Rioufroid comprend tous les matériels nécessaires : un fourneau

des trompes à eau

un martinet mû par l'eau

une forge avec sa martinette

des emplacements de stockage (du minerai, des gueuses, du charbon de bois).

les bâtiments pour abriter tous ces matériels.

les bâtiments pour loger les personnels assurant la production, la fabrication et l'entretien, ainsi que leurs familles

les logements des animaux servant aux transports des matériaux et des denrées alimentaires.

La fabrication du fer, à l'origine, se faisait avec un minerai riche en oxyde de fer qui, chauffé dans un fourneau avec du charbon de bois, et ventilé, donnait par réduction (le carbone se combinant avec l'oxyde du fer) les scories qui coulaient et donnaient le « massot ». Celui-ci était ensuite forgé au martinet pour obtenir du fer pur, c'était le « cinglage ». Mais ce n'était que du fer pur donc malléable et, pour le durcir (par un apport de carbone en surface, après l'avoir forgé pour lui donner forme), on le chauffait avec du charbon de bois dur, des matières organiques, mais ce n'était qu'un durcissement de surface, une « cémentation » qui pouvait améliorer le tranchant des outils.

# VIE ECONOMIQUE

## VIE ECONOMIQUE 11

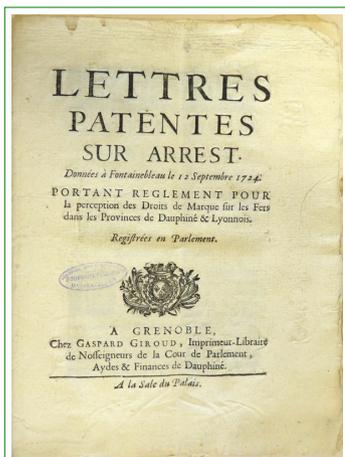
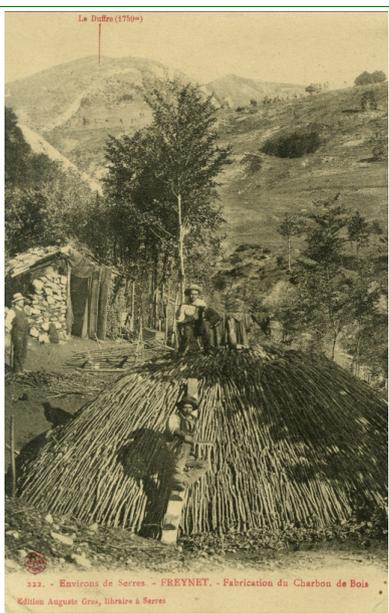
Le fourneau de Rioufroid avait vingt pieds de haut (6,60m), était arrenté (loué) pour 6 ans : 600 livres et deux charges de fer par an.

En 1683, une autre fabrique avait été construite à Recours, et arrentée en 1693. Le rendement était faible : 250 quintaux de gueuses, pour en retirer 12 charges de fer, soit environ le vingtième. En 1771 la fabrique tombe en ruines à la suite d'un incendie.

En 1772, la fabrique de Rioufroid produisait 500 quintaux de fonte et 300 quintaux de fer, ainsi que 100 quintaux de quincaillerie. La mise en route du fourneau est faite dans un cadre religieux.

En avril 1772, le dix-huit, les fourneliers ont commencé à travailler et à mettre le fourneau en été. Le même jour, sur les six heures du soir, ledit fourneau a été béni et le feu mis. Est donné tant aux fourneliers, apaneurs, qu'à nos domestiques, des étrennes...

Le fournelier est le responsable de la cuisson. L'apaneur est l'ouvrier qui verse le charbon et le minerai dans le haut-fourneau. Les chartreux, grâce à un fourneau plus haut, avec des souffleries puissantes (trompes à eau), purent obtenir la fonte, appelée gueuse, qui pouvait être moulée en marmites ou en plaques de cheminée. Par une deuxième fusion de la fonte, dans des fourneaux plus bas, ils obtinrent grâce aux souffleries et à l'apport de vieux fers oxydés, une réduction de la fonte (enlèvement du carbone) qui, arrêtée au moment voulu, donnait de l'acier, métal bien supérieur au fer (le fer ne contient pas de carbone, l'acier moins de 3% et la fonte plus de 3%).

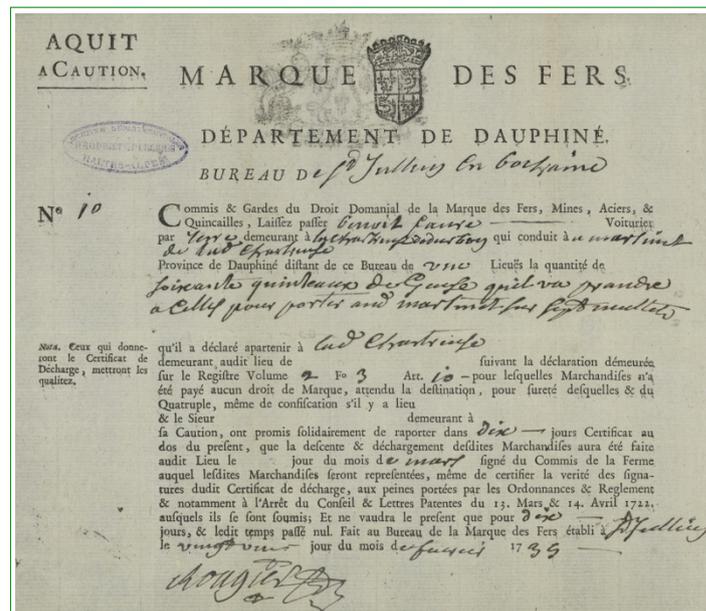


## VIE ECONOMIQUE 12

Le charbon de bois est fabriqué seulement pendant la belle saison (de fin mai à novembre). Le fayard était coupé aux dimensions pour réaliser des fours selon des procédés ancestraux : bois empilé radialement, laissant une cheminée au centre avec des événements pour l'allumage, l'ensemble recouvert de terre. Une fois allumés, les événements et la cheminée obturés, la carbonisation s'achevait entre deux et quatre jours.

Les charbonniers, comme les maître-ferriers, sont des professionnels qui embauchent des valets pour un à trois mois, et ils achètent au monastère ce dont ils ont besoin pour leur subsistance. La production de charbon de bois atteint 3 milliers de charges par an (300 tonnes). Un arrêt en Conseil d'Etat prescrit aux propriétaires de fabrique de justifier de leur droit de propriété et de leur ancienneté. En outre, il est interdit d'établir à l'avenir : fourneaux, forges, martinets et verreries, pour éviter le gaspillage d'une partie considérable de la forêt française.

Une fois autorisée par lettre patente, la fabrique doit se plier au paiement de droits de marque sur les fers : 12 sols par quintal de fer transporté.



## ACQUIS A CAUTION

C'est un droit permettant de faire circuler librement des marchandises soumises à l'impôt indirect – cet impôt étant payé après livraison. Il est ici accordé à Benoît Faure, voitureur par terre, pour acheminer depuis Clleles 60 quintaux de gueuses jusqu'à un martinet de Durbon, sur sept mulets 21 février 1735)

L'an 1778, le 7 avril, Jean-Baptiste Basset natif de la paroisse de Postue, diocèse de Verceil en Piémont, charbonnier de profession travaillant dans nos bois, âgé d'environ 35 ans a été inhumé par nous dans le cimetière de cette maison étant mort dans cette chartreuse la veille, n'ayant reçu que les sacrements de pénitence et de l'extrême onction. Ont assisté à la sépulture Balthazar Bandet et Louis Clavel l'un et l'autre domestiques de cette maison, sous signés avec nous qui exerçons l'office de Vicair André Labaysse.

L'an 1778 le 9 avril, Jean Souquet natif de la paroisse de Postue, diocèse de Verceil en Piémont, charbonnier de profession travaillant dans nos bois, âgé d'environ 50 ans, a été inhumé par nous dans le cimetière de cette maison étant mort dans cette chartreuse la veille, ayant reçu 2 fois le St viatique dans le courant de sa maladie, et les autres sacrements de l'église. Ont assisté à la sépulture Balthazar Bandet et Louis Clavel l'un et l'autre domestiques de cette maison, sous signés avec nous Vicair André Labaysse.

L'an 1779 le 21ème du mois d'aouût, le corps de Berse Touquet charbonnier de profession, décédé hier dans cette chartreuse, âgé d'environ 50 ans, natif de la paroisse de Postue, diocèse de Verceil en Piémont, muni des sacrements de pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême onction, a été inhumé au bas de notre cimetière vers le milieu, par nous soussigné Vicair, en présence de Jean Lauzier, d'Ambroise Rognin tous deux domestiques de cette maison qui ont signé avec nous. Jean Lauzier, Eymine Vicair Chartreux.

Mes frères Labaysse vicair chartreux  
L'an mil sept cent soixante dix huit le sept avril Jean Baptiste Basset  
natif de la paroisse de postue diocèse de verceil en piémont charbonnier  
travaillant dans nos bois, âgé d'environ trente cinq ans  
a été inhumé par nous dans le cimetière de cette maison étant  
mort dans cette chartreuse la veille, n'ayant reçu que les  
sacrements de pénitence et de l'extrême onction. ont assisté à la  
sépulture Balthazar bandet et Louis clavel l'un et l'autre domestiques  
de cette maison sous signés avec nous qui j'exerçons l'office de vicair  
André Labaysse  
M. Basset J. Clavel J. Souquet natif de la  
paroisse de postue diocèse de verceil en piémont charbonnier de profession  
travaillant dans nos bois, âgé d'environ cinquante ans a été inhumé  
par nous dans le cimetière de cette maison étant mort dans cette  
chartreuse la veille, ayant reçu deux fois le St viatique dans le  
cours de sa maladie, et les autres sacrements de l'église. ont  
assisté à la sépulture Balthazar bandet et Louis clavel, l'un et  
l'autre domestiques de cette maison sous signés avec nous  
qui j'exerçons l'office de vicair  
M. Basset J. Clavel J. Souquet  
L'an mil sept cent soixante dix neuf le vingt unième du mois  
d'aouût le corps de Berse Touquet charbonnier de profession,  
décédé hier dans cette chartreuse, âgé d'environ cinquante ans,  
natif de la paroisse de postue, diocèse de verceil en piémont,  
muni des sacrements de pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême  
onction, a été inhumé au bas de notre cimetière vers  
le milieu par nous soussigné Vicair, en présence de Jean  
Lauzier d'Ambroise Rognin tous deux domestiques de  
cette maison qui ont signé avec nous. Jean Lauzier  
Eymine Vicair Chartreux

## LE MARTINET

La roue à aube entraîne un arbre moteur dont l'extrémité est munie de cames, c'est à dire de bossages à pente douce d'un côté, verticale de l'autre, qui provoque la levée et la chute du levier articulé, portant la masse qui frappe sur l'enclume la pièce d'acier chauffée au rouge.

## LA FORGE

La forge comprend le foyer, confectionné en briques, qui contient le charbon de bois, à la base duquel arrive l'air propulsé par le soufflet dans la tuyère, la hotte placée au-dessus qui collecte les fumées vers la cheminée, puis l'outillage qui consiste en une enclume, des pinces à longs manches adaptées à la prise des fers de formes différentes, des masses et marteaux, des tranches, des burins pour couper le fer rouge, des poinçons pour le percer, des étampes pour le former, et une quantité d'outils à usage bien défini servant à effectuer certaines opérations : roulage, pliage, refoulement, tranchage, perçage, etc.

## LA TROMPE A EAU

Elle sert à fournir de l'air sous pression en quantité, simplement avec de l'eau, sans aucun organe en mouvement, donc le plus simplement possible !

L'eau est canalisée et amenée à un tuyau vertical qui débouche dans un tonneau. L'eau s'y engouffre, entraînant avec elle de l'air dans son tourbillon. Arrivé dans le tonneau, l'air se sépare de l'eau, l'eau s'échappe par un pertuis situé au bas du tonneau dans lequel le niveau de l'eau reste toujours supérieur à celui du pertuis, et l'air est refoulé dans une tubulure située à la partie supérieure du tonneau. Plusieurs systèmes semblables sont groupés sur cette tubulure par laquelle l'air est conduit sur le lieu d'utilisation : le fourneau.

*Supputation de la Recepte du fer, Et a même temps de la dépense, En faisant faire des charrois de la Gueuse, du charbon et du fer par des Muletiers étrangers Et suppose en core qu'on fut obligé d'acheter toute la Gueuse;*

*Primo il faut savoir que selon l'expérience des ferriers il faut 100 quintaux de Gueuse pour faire 36 charges de fer, en sorte que pour 100 charges de fer il faut 278 quintaux de Gueuse.*

*Recepte. Les 100 charges de fer à raison de 46 livres la charge, montent 4600 livres*

*S'en suit les articles de la dépense*

*Primo pour les susdits 278 quintaux de Gueuse prise aux portes (supposons que M. de Barral fut en état de nous en vendre) à raison de 8 livres, 10 sous le quintal (si non plus) 2363 livres*

*pour le charroi de la dite Gueuse des portes au martinet, à raison de 18 sous pour chaque quintal 250 livres et 4 sous*

*pour le port desdites 100 charges du martinet à Gap ou ailleurs, à raison de 40 sous par charge 200 livres*

*pour 700 charges de charbon tant de la façon que du port à raison de 30 sous la charge 1050 livres*

*pour la façon desdites 100 charges à raison de 3 livres par charge 300 livres*

*Total 4163 livres*

*Maintenant, il faut ajouter à cette dépense l'entretien du martinet, les voyages faits à ce sujet aussi bien qu'un nombre de journées qu'il faut pour charrier de terre d'une place à l'autre, attendu qu'on peut bien mettre 120 livres annuellement pour l'entretien du martinet, des voyages ou autres dépenses.*

*Tellement que si on approuve la dépense cy-dessus, on verra que le martinet nous est à charge ou de peu s'en faut.*

*Il faut aussi ajouter à cette dépense l'entretien du martinet, les voyages faits à ce sujet au si bien qu'un nombre de journées qu'il faut pour charrier de terre d'une place à l'autre.*

*Tellement que si on approuve la dépense cy dessus on verra que le martinet nous est à charge ou de peu s'en faut.*

Séputation (sic : supputation) de la récepte du fer et à même temps de la dépense, en faisant faire le charroi de la gueuse, du charbon et du fer par des muletiers étrangers et suppose encore qu'on fut obligé d'acheter toute la gueuse. Primo il faut savoir que selon l'expérience des ferriers, il faut 100 quintaux de gueuse pour faire 36 charges de fer, en sorte que pour 100 charges de fer, il faut 278 quintaux de gueuse.

Recepte. Les 100 charges de fer à raison de 46 livres la charge, montent 4600 livres

### S'en suit les articles de la dépense.

Primo pour les susdits 278 quintaux de gueuse prise aux Portes (supposons que M. De Barral fut en état de nous en vendre à raison de 8 livres, 10 sous le quintal si non plus) 2363 livres

Pour le charroi de ladite gueuse des Portes au martinet, à raison de 18 sous pour chaque quintal 250 livres et 4 sous

Pour le port desdites 100 charges du martinet à Gap ou ailleurs, à raison de 40 sous par charge 200 livres

Pour 700 charges de charbon tant de la façon que du port à raison de 30 sous la charge 1050 livres

Pour la façon desdites 100 charges à raison de 3 livres par charge 300 livres

Total 4163 livres

Maintenant, il faut ajouter à cette dépense l'entretien du martinet, les voyages faits à ce sujet aussi bien qu'un nombre de journées qu'il faut pour charrier de terre d'une place à l'autre, attendu qu'on peut bien mettre 120 livres annuellement pour l'entretien du martinet, des voyages ou autres dépenses.

Tellement que si on approuve la dépense cy-dessus, on verra que le martinet nous est à charge ou de peu s'en faut.

1741 – Rendement annuel du martinet de Rioufroid



PLAQUE DE FOYER DE CHEMINEE DATEE DE 1763



DETAIL DE LA DEVISE « INSIGNIA FABRICAE DURBONIS »

## VIE ECONOMIQUE 13

### ÉCOULEMENT DE LA PRODUCTION

Les gisements trouvés, exploités, les fabriques installées, le combustible acheminé, il faut produire puis écouler la production. Celle-ci est vendue, soit sous forme de fer brut, soit sous celle de produits manufacturés.

Les premiers clients sont les Chartreux qui, chaque année, se réservent une petite partie de la production. Les autres clients sont le plus souvent des artisans, maréchaux-ferrants, fabricants de clous et serruriers de la région.

Les objets manufacturés sont les suivants : boîtiers de serrure, pales de moulin, socs de charrue, marteaux, tasseaux, grosses tenailles pour forge, règles, barres, battants de cloches, pelles, coins, ferrures, clés, clous, haches, portes de four et également plaques foyères.

Ces plaques de cheminée portent la marque :

INSIGNIA DURBONIS FABRICAE

ou

DURA BONIS SED UTILIS

ou

+

IHS

A travers les livres de compte des frères convers, on peut observer le lent, mais incessant déclin de cette activité semi industrielle tout au long du XVIIIème siècle, d'abord à Recours puis à Rioufroid.

## VIE ECONOMIQUE 14

Que ce soit par donations, surtout au XIIème et XIIIème siècles, ou acquisitions, le domaine de Durbon s'étend dans les vallées de Bouriane, du Buèch et de Rioufroid, de Recours et Agnielles, ainsi que vers Lus la Croix-Haute (Garnesier et Chamousset).

En 1605 le domaine de Bertaud vient s'ajouter à ces possessions. Il faut compter aussi les différentes granges ou fermes.

En biens propres :

Dans le vallon de Rioufroid, le domaine de Rioufroid, des Chabottes, des Blaches

Dans le vallon de Bouriane, ceux des Cros et de l'Etroit

Dans le vallon d'Agnielles : Recours

Sur les bords de la Béoux, ceux de Vaux et (peu de temps) ceux de Tombarel.

Au titre de la succession de Bertaud :

Domaine de la Grangette, de la Crotte, de Quint, et de Ventavon.

## VIE ECONOMIQUE 15

Tous ces domaines sont arrentés à des « rentiers » ou fermiers qui pratiquent cultures (céréales, blé, orge, méteil, arbres fruitiers) et élevage qui comprend quelques chevaux, mulets, vaches, bœufs, cochons, mais surtout chèvres et moutons (entre 1200 et 1800).

Un frère convers est chargé de s'occuper des pâtres et des troupeaux.

Les redevances sont payées, partie en argent, partie en nature. Le montant des fermages varie annuellement entre 90 et 1092 livres suivant la taille et la nature des domaines. Il faut y ajouter :

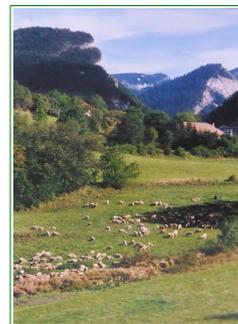
la location des alpages aux bergers de Provence : il s'agit de la montagne du Chamousset et de Garnesier.

Le prix de vente des animaux : chevaux, poulains, mulets, bœufs, vaches, bouvillons, menu bétail. C'est à dire chèvres et moutons, souvent par trentaines.

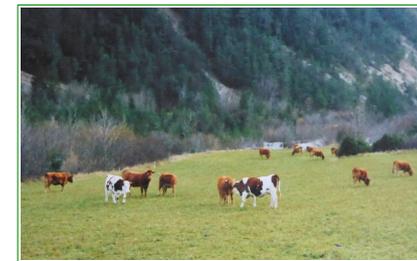
La vente de laines et de peaux

Ces rentrées d'argent servaient en partie à procéder à des réparations et aménagements, tant dans le monastère que dans ses diverses granges et dépendances. Réfection de toitures, les granges souffrent non seulement des conditions climatiques, neige et gel, mais aussi du vandalisme des malandrins et des soldats de passage.

Pour tous ces transports d'animaux, les chartreux sont exemptés des droits de péage.



Troupeau, au fond le vallon de Rioufroid



Troupeau à la Jarjatte

Lettre de Charles de Créqui, Duc de Lesdiguières signifiant l'exemption des droits de douane



*Charles sire de Créquy prince de Poizd duc de Lesdiguières, pair et mareschal de France lieutenant général pour le Roy en Dauphiné veuz les privileges et immunités accordés par Sa Majesté aux Réverends Pères de la Chartreuse de Durbon, par lesquelles elle est déclarée exempte de tous droitz de douane, gabelle, vaine foreyne, et autres impositions quelconques, tant par eau que par terre, et pour quelques denrées ou marchandises que ce soit, pour l'usage de leur maison.*

*Nous en consequence des privileges, avons fait comme par ces presentes nous faisons tres espesses deffences et tous recepveurs des droitz, gardes, des portz, pontz et passages, de rien demander pour ce regard et ceux qui font la conduite et voiture desdites denrées et marchandises a peyne desobeissance au Roy et nous, et à en foy de ce nous leur avons fait expedier ces presentes signées de notre main sellées de nostre seau, re contresignées par nostre secretaire a Grenoble le onziesme d'octobre 16 vingt sept.*

*Charles de Créquy  
Référéce : ADHA, 1 H 94, Pièces relatives à l'exemption des péages accordés à la Chartreuse.*

## VIE ECONOMIQUE 16

### LE SEL

Le sel est utilisé quotidiennement à la cuisine, au réfectoire, à la boulangerie, mais aussi pour les salaisons (chèvres, porcs), cette viande « étant destinée au personnel ».

La Chartreuse était propriétaire de salines dans les étangs de la ville d'Hyères depuis des temps immémoriaux, lorsque les comtes de Provence s'en sont emparés, désireux d'installer la gabelle sur leurs terres (impôt particulièrement détesté).

En échange, ils ont accordé à Durbon 6 muids de sel réduits plus tard à 61 minots 1/3 (1 minot = 44 kilos) soit 2698,52kg à prendre dans les greniers d'Hyères ou de Toulon.

Le privilège de dispense de gabelle qu'on appelle privilège de franc-salé a été accordé aux chartreux à la suite de cette spoliation. Ultérieurement, ce privilège royal sera régulièrement remis en cause par les fonctionnaires royaux jusqu'à la révolution. Par ailleurs, les religieux bénéficiaient le plus souvent de l'exemption des divers péages existant sur leur itinéraire.

Dès 1172, une charte rédigée à Apt stipule que le Comte Guillaume de Forcalquier exempté de péage tout homme transportant du sel pour Durbon : exemption confirmée à plusieurs reprises par les rois de Sicile, Comtes et Lieutenants du Roi de Provence (1284 – 1320 – 1401).

La possession de 61 minots de sel est une bonne affaire pour les religieux qui n'en utilisent qu'environ un huitième pour leurs propres besoins. Le reliquat est réparti entre rentiers, paysans voisins, bûcherons, charbonniers, etc.

## VIE ECONOMIQUE 17

### LE VIN

Vin de messe, vin de table, le vin est utilisé au monastère pour les 30 ou 40 personnes qu'il faut quotidiennement nourrir, et également cédé aux fermiers et paysans qui en font la demande.

Les vignobles tiennent une place non négligeable dans l'histoire de Durbon... Certains se trouvent à Ventavon, le domaine hérité de Bertaud (qui fait aussi des céréales et des fruits). D'autres parcelles existant dans la banlieue de Gap. Mais les vignes les plus importantes ont été achetées par les pères chartreux dans les territoires d'Aspres-sur-Buèch aux XIIIème et XIVème siècles. Elles sont situées « hors les murs de la ville » autour d'une maison souvent mentionnée dans les chartes.

*Le Chartreuse de Durbon possède une belle maison au pied du village avec un beau jardin et un verger joints à la maison, tout « entouré » de murailles, deux prés à Las Moulette et des vignes à Las Cassettes, l'Adrech et les Sagnes.*

Les pères ont pu acquérir et faire cultiver jusqu'à 80ha de vignes qui fournissent de 50 à 120 charges vin suivant les années (une charge = 100 litres de vin).

Un garde des vignes est employé à l'année et plusieurs au moment où le raisin arrive à maturité. Un bon nombre d'hommes, de femmes et jeunes filles sont engagées pour la vendange et le transport du raisin et du vin. Les chartreux paient et nourrissent ce personnel sur le terrain.

Le Chartreuse ne paie aucune dîme pour les vignes qu'elle fait cultiver, compte-tenu de l'exemption que l'Ordre eût par concession et privilège des papes.



La route du midi, au passage de La Rochette

# VIE ECONOMIQUE : Pâturages et transhumances

L'économie des maisons monastiques des Chartreux et des Chalaisiens reposait sur l'élevage ovin et sur la location de leurs montagnes pastorales à des éleveurs du midi.

Les Chartreux de Durbon possédaient de petits troupeaux qui étaient confiés à leurs fermiers dans les domaines ou granges qui composaient leur patrimoine.

Les montagnes pastorales de Durbon sont louées à des propriétaires de troupeaux de Provence et particulièrement du pays d'Arles. Les arrentements sont passés devant notaire. Les troupeaux sont dirigés par un *bayle*, autrement dit un entrepreneur en transhumance.

Du fait des nombreux terrains disponibles, les Chartreux les louent également à des propriétaires de troupeaux des alentours.

## Exemple de bail à ferme

Extrait des Minutes de maître Lachau, notaire à Veynes, n°207 v° – ADHA, 1 E 7319

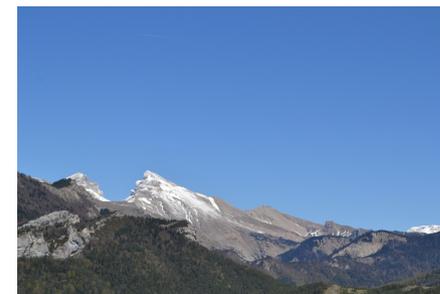
Le 1<sup>er</sup> août 1760, les Chartreux de Durbon, représentés par Dom Jean Pierre Rey, prieur, et le procureur, baille « à titre de ferme » à Jean Joseph Gelly, bayle d'un troupeau, représentant une société appartenant au sieur Tourniaire d'Arles, des montagnes pastorales :

« ...savoir est les montagnes que ladite Chartreuse possède en son terroir de Durbon et dont les cartiers en dependants sont Lachaup et ses dependances, consistant au Clot de Dourbounas et à toute la pente qui fait parcelle à la pleyne de Lachaup, jusques au pré réservé à ladite chartreuse autrefois dependant de la ferme de Lestrech, la pente de Malivert, les montagnes de Grenesié, Chamousset, Pas de la Sausse, Croix de Bonnat, Valon de Soubeyranne, Platte Coutier, pente de Boudelle, Long Livay, Barbe Loubé, Valon de Laup, Coste Jouxclaux et col de Recours, de tout quoy ledit Gilly déclare estre sufisamment instruit, pour le temps et terme de cinq années pour y faire depaitre leurs troupeaux qui prendront leur cour au premier may mil sept cent soixante deux moyennant la rente annuelle de mille cinquante livres payable moitié à la St Jean Baptiste et le restant dans la première quinzaine du mois doctobre de chaque année à commencer à la St Jean Baptiste suivant l'entrée du bail, sans diminution de rente, ledit bailleur fera annuellement deux quintaux fromage payable et rendu à ladite chartreuse à chaque jour et feste de Notre Dame de Septembre. Comm'aussy le preneur s'oblige de prendre le sel necessaire à ses troupeaux à ladite chartreuse, celle cy de le fournir, au moyen de vingt sept livres les minos qui seront payés à fur et mezure de livraison ; convenu que dans le cas ou il y auroit maladie ou contagion des bestiaux en Provence ou en Dauphiné et que les troupeaux dudit bayle ne puissent venir faire depaitre lesdites montagnes il en sera dispensé déchargé du prix de la ferme pour l'année ou ledit cas arriveroit à condition neantmoins que ledit bayle en avertira le sieur Syndic de la chartreuse quatre mois à l'avance, demeurant reservé à ladite chartreuse la faculté pour ses fermiers ou autrement d'envoyer et faire paître les bestiaux gros et menus des domaines de Lesros, Chabottes, Recours et la Lauze dans les endroits affermés ; dans le cas ou les bergers et les troupeaux du bayle faisoient quelque damage aux fruits des fermiers de ladite chartreuse ils feront réglés et payés sans défaut suivant l'estimation qui en seront faits par experts ; il sera fourny audit bayle deux cabanes, deux chauderons et la vaisselle necessaire pour traire le lait et faire le fromage, sur le chargé qu'en fera le bayle pour rendre le tout à fin de ferme, et faire coucher ses troupeaux tant en entrant sur la montagne qu'en se retirant sur les fonds du domaine de Recours. ... »

Le domaine de Durbon est composé de quatre groupes d'alpages :

- Chamousset et Garnesier : ce sont les plus beaux terrains, au-dessus du vallon du Rioufroid.
- Leschaup : la crête de montagne séparant le vallon de Bouriane de celui d'Agnielles, de Durbonas à la Têtes des Ormans.
- Recours : les terres du haut vallon d'Agnielles.
- La Cluse : alpages au sud-ouest du village.

A partir de 1446, on y intègre les alpages de Bertaud, sur les pentes méridionales du Pic de Bure et de la Dent d'Aurouze. Il faut ajouter d'autres zones de pâturages dans les terroirs voisins, comme Vaunières et Montama.



Garnesier



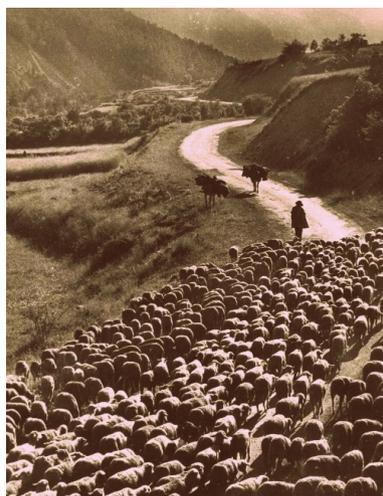
Chamousset



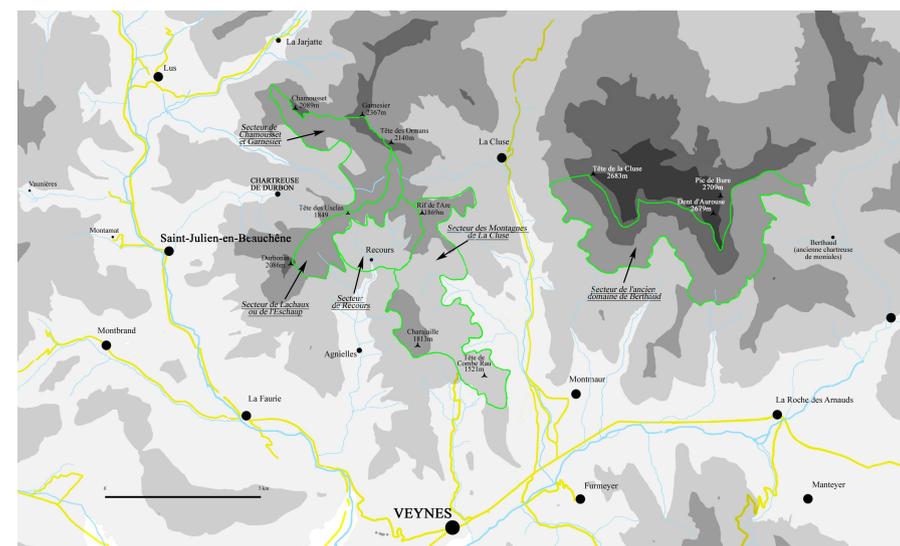
Troupeau transhumant. Traversée du village de Saint-Julien en Beauchêne



Descente d'un troupeau transhumant entre Sigottier et Serres. Editions Auguste Gros



Troupeau en transhumance rejoignant l'alpage



Les groupes d'alpages appartenant aux Chartreux de Durbon dans le Haut Buëch à la fin de l'ancien régime.

## VIE ECONOMIQUE 19

LA « BATTANTE »

La « battante », c'est la scie destinée à faire mécaniquement, ou par « artifice », le travail des scieurs en long, plus rapidement et avec moins de peine.

Technologiquement, la battante est dérivée de la scie utilisée par les scieurs en long. Les billes de bois (fûts) sont amenées à la battante en les tirant sur le sol avec des chevaux ou des bœufs ou, si la distance est trop importante, à l'aide d'un haquet (chariot à deux roues) dont les brancards basculent, permettant ainsi de hisser les billes à l'aide d'un cabestan sur lequel s'enroule une corde.

Une roue à aube, appelée « rouet » si son diamètre est de petite dimension, lui permet de tourner plus vite, évitant ainsi une multiplication, entraîne un arbre moteur qui actionne, par l'intermédiaire d'une bielle, le mouvement alternatif de la scie montée sur des glissières verticales.

La bille de bois, fixée par des griffes sur le chariot qui avance automatiquement, est délinée (coupée dans le sens de la longueur) jusqu'à son extrémité, puis le chariot revient tout seul en arrière. Un faux châssis fixé sur le chariot permet alors, à l'aide de vis, de déplacer la bille latéralement pour déterminer l'épaisseur de la planche ou de la poutre à couper. La première coupe donne une planche avec une face arrondie, c'est l'écoin. Le même arbre moteur entraîne également une scie circulaire servant à délinier les planches.

## VIE ECONOMIQUE 18

Dans le livre de compte de 1620 à 1630, on note que la recette et la dépense s'équilibrent à peu près à environ 900 livres.

Quelques prix :

Le pain est à 1 sou et 6 deniers la livre

Une journée d'homme à la campagne se paie 8 sous et une journée de femme 1 sou et 9 deniers

Un pot de vin coûte de 4 à 5 sous, une bouteille d'encre 8 sous, une rame de papier 5 sous, une livre de cire 12 sous et une livre de chandelles 5 sous, une livre de poudre à canon pour rompre les pierres 12 sous.

Une mule, belle et grande : 93 livres

Les œuvres de Saint-Grégoire en quatre volumes sont payées 36 livres.

La livre valait 20 sous, et le sou valait 12 deniers.

Les mesures de longueur :

La lieue = 1700 toises, soit 3313,13m

La toise = 6 pieds = 1 canne delphinale = 1,9489m

Un pied = 12 pouces

Un pouce = 12 lignes

Une ligne = 12 points.

Dans ce même registre, il est fait mention des soulèvements des protestants de 1621 et 1626, et de l'attaque projetée contre la Chartreuse à la première de ces dates ; les portes furent murées, on emprunta des mousquets, et des jeunes gens des environs se tinrent prêts à la défendre.

## VIE ECONOMIQUE 20

LE LAC DE LUC-EN-DIOIS ET LE CLAPS

Depuis toujours la vallée de la Drôme est la voie de passage entre la vallée du Rhône et le Gapençais... Mais rien ne permet de dire si en 1400 le passage se faisait par le col de Cabre ou le col de Grimone.

La formation du lac : en 1442 une partie du Pie de Luc s'effondra en blocs chaotiques qui vinrent obstruer le lit de la Drôme, et former ainsi le grand lac qui, sur 5km de long et 400 à 800m de large, couvrait 280ha, avec une profondeur qui pouvait atteindre 60m au centre.

50m plus bas et à 300m en aval un deuxième éboulement forma le petit lac, moins profond (25m environ) et couvrant 6ha.

En 1647 les Chartreux firent l'acquisition du lac de Luc pour 600 livres, mais les habitants continuèrent à pêcher dans le lac, malgré une ordonnance du Parlement de Grenoble, et des lettres de Louis XIV en 1670, renouvelant cette interdiction. Enfin en 1674, le Seigneur de Jansac, juge de Die, confirma l'exclusivité du droit de pêche des chartreux.



*Le projet d'assèchement du lac remonte à 1752, et le début des travaux en 1754. Cependant, les communautés continuèrent à s'opposer au dessèchement et en 1760 le Roi autorisa : les Chartreux de Durbon, ainsi que Mr de Montauban et de Ponnat « en qualité de propriétaires de la totalité du grand lac, et d'entreprendre à leurs frais le dessèchement des palus, marais et terres inondées composant lesdits Grand et Petit lacs de Luc... les procédures coûtèrent aux propriétaires 4240 livres 16 sols et 9 deniers... somme avancée par les chartreux qui poursuivent seuls l'assèchement.*

Les travaux recommencèrent en 1787, et se poursuivirent jusqu'à la nationalisation le 2 novembre 1789. En 1790, dans la déclaration des revenus de la chartreuse au bailliage de Gap, le Prieur précise : « qu'on s'en occupe avec zèle et empressement à ce travail aussi long que dispendieux, les chartreux y ont déjà employé une somme considérable, et atterrissements qui, dans le moment même, peuvent être mis en cultures réglées ».

Extrait Abbé Louis Froment – Le Claps et l'ancien lac de Luc en Diois.